

Commune de LEZIGNE
Compte rendu de réunion Séance du 21/11/17

L'an 2017, le 21 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri, Maire, Mmes : BODY Christelle, LAMBRECHTS Brigitte, LANGLAIS Gisèle, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda, MM : AILLERIE Patrice, GOURDON Michel, LEMOINE Antony, RAIMBAULT Yohann, MM : MONNIER Sébastien, RAVET Alexandre, CIROT Marc, DOLBEAU Cédric

Excusée: Mme BOULAY Nathalie,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14
- Votants : 14

Date de la convocation : 14/11/17

Date d'affichage : 14/11/2017

Secrétaire de séance : RAIMBAULT Yohann

1. Tarifs de la salle des fêtes 2018-2019

Réf : 01-21/11/17

Monsieur le Maire propose de reporter les mêmes tarifs que 2017 :

Habitants de la commune :

- Repas familial – mariage : 330€
- Cérémonie Civile* : 100€
- Vin d'honneur* : 50€
- Association locale 3 fois 115€ et ensuite 230€
- Comité d'entreprises locale 1 fois 115€
- Arbre de Noël des entreprises locales : gratuit
- L'occupation de la petite salle, les mercredis par le club de l'Amitié est gratuite
- L'occupation de la salle par le club de l'Amitié pour le repas de Noël et pour le repas de la fête des mères est gratuite.

*Selon disponibilité de la salle, la cantine étant prioritaire.

Personnes de l'extérieur

- Repas familial – mariage : 650€
- Location à la journée 8h – 17h réunion : 170€
- Location à la journée 8h – 17h réunion avec repas : 340€
- Location à la journée exposition commerciale : 340€
- Location pour les autres associations extérieures : 440€
- Pour l'association du club de l'amitié de Durtal la 6^{ème} location, la salle sera louée gratuitement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs 2018-2019 tels qu'ils sont proposés et charge Monsieur le Maire de l'application de cette délibération.

2. Tarifs cimetières 2018

Réf : 02-21/11/17

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs des concessions cimetière et du columbarium. Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, décide d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière :

Tarifs des concessions cimetière :

15 ans	50 €
30 ans	100€
50 ans	160 €

Tarifs du columbarium :

- Columbarium	30 ans	620 €
	50 ans	720 €
- Urne au sol	30 ans	400 €
	50 ans	500 €
- Jardin du souvenir	gratuit	

Décision : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2016

Réf : 03-21/11/17

Monsieur AILLERIE présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2016.

Après délibération, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Celui-ci est le dernier présenté au nom du syndicat d'eau de Durtal puisque la compétence est transférée à la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

4. Désignation des représentants pour la commission des marchés alter public

Réf : 04-21/11/17

Monsieur le Maire nous informe que le conseil d'administration d'Alter Public en sa séance du 02 juin 2017 a approuvé le règlement interne des procédures d'achat.

Pour rappel, Alter Public est qualifiée de « pouvoir adjudicateur », conformément à la définition est en est donnée par les articles 10 et 11 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

A ce titre, elle est tenue aux règles édictées par ordonnance et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, soit à une obligation de mise en concurrence pour l'ensemble de ses achats : fournitures, services, travaux, qu'elle sera amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités.

Pour ce faire, il nous est demandé de désigner un représentant titulaire et suppléant pour siéger au sein de la commission d'attribution des marchés de la société Alter Public.

Monsieur le maire propose d'être titulaire et Mme Chiron suppléante.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition du maire.

5. Renouvellement des contrats CAE

Réf : 05-21/11/17

Monsieur le Maire nous informe que les deux contrats en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) vont arriver à échéance en début d'année 2018.

Celui de CESBRON Stéphane arrive à échéance le 02 janvier 2018 et celui de GRANDJEAN Laurent le 31 janvier 2018.

Monsieur le maire propose de les renouveler tous les deux pour 9 mois en contrat CAE.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces recrutements.

6. TAP et Horaires scolaires

Madame CHIRON Sylvie nous informe que la directrice des TAP a envoyé un courrier au président du SIMV de la part de tous les animateurs pour annoncer leur souhait d'arrêter les TAP.

Elle nous précise que le bilan des animateurs sera fait lors de la réunion du 30 novembre avec les deux conseils municipaux.

7. Travaux : état des lieux

Monsieur le Maire effectue un bilan des chantiers en cours.

8. PLUI : OAP et règlement

Réf : 06-21/11/17

Monsieur le Maire présente le diaporama sur l'extension du PLUI ainsi que le règlement provisoire du PLUI. Celui-ci sera finalisé pour le 13 décembre prochain.

Il nous expose également les nouvelles orientations d'aménagement et de programmation du PLUI sur 3 sites de la commune. Les sites concernés sont :

- Le Verdet au nord de la salle des loisirs et du théâtre de verdure
- La Brégeonnière, occupant la lisière sur de la commune
- Le secteur des Potries/Mairie, au nord en direction du Loir.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces orientations d'aménagement et de programmation du PLUI.

Séance levée à 23h15